



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE L'ATLANTIQUE
DISTRICT DE FOOTBALL DU MAINE ET LOIRE

Siret 78611780400033 – APE 9312 Z

4 RUE PIERRE DE COUBERTIN – B.P. 79937 – 49137 LES PONTS DE CE CEDEX
TÉL. : 02.41.57.67.97 – TÉLÉCOPIE : 02.41.57.07.51 E-mail : administration@foot49.fff.fr

Site internet : <http://foot49.fff.fr>

Compte-rendu Assemblée Générale du 5 septembre 2014
Salle St Martin à St Martin du Fouilloux

Clubs présents :

ALLONNES BRAIN UF, AMBILLOU CHATEAU ASVR, ANDREZE JUB JALLAIS FC, ANGERS BELLE BEILLE AC, ANGERS CŒUR D'AFRIQUE, ANGERS CROIX BLANCHE OS, ANGERS DOUTRE SC, ANGERS FC, ANGERS HAUTS DE ST AUBIN AC, ANGERS INTREPIDE, ANGERS JEAN VILAR, ANGERS LAC DE MAINE AS, ANGERS MAYOTTE CS, ANGERS NDC, ANGERS SCA, ANGERS SCO, ANGERS VAILLANTE, ANGRIE ASP, AUVERSE MCL, AVRILLE AS, BAUGE EA BAUGEOIS, BAUNE VAL BAUGEOIS, BEAUCOUZE SC, BEAUFORT EN VALLEE US, BEAUPREAU FC, BECON ST AUGUSTIN FC, BOUCHEMAINE ES, BOURGNEUF STE CHRISTINE FC, BOUZILLE MARILLAIS RC, BRAIN S/LONGUENEE AS, BREZE O.L., US BRIOLLAY, JS BRION, BRISSAC ES AUBANCE, CANDE FREIGNE SO, CANTENAY EPINARD US, CARBAY E., CHACE ST CYR 2000, CHALLAIN LOIRE AS, CHALONNES CA, CHAMPIGNE QUERRE AG, CHAMPTEUSSE ANJOU BACONNE FC, CHAMPTOCE USSCA, CHAMPTOCEAUX CASTELVARENNAIS, CHATEAUNEUF US, CHATELAIS FC, CHAUDRON ST QUENTIN FC, CHAZE VERN AS, CHEMILLE-MELAY O., CHOLET AS, CHOLET ASPTT-CAEB, CHOLET JEUNE FRANCE, CHOLET PORTUGAIS FC, CHOLET SO, CHRISTOPHESEGUINIÈRE ES, COMBREE BEL AIR NOYANT US, CORNE US, CORON LA SALLE AS, DAUMERAY AJAX, DENEÉ LOIRE ET LOUET ES, DOUE LA FONTAINE RC, ECOUFLANT AS, ETRICHE A, FOUGERE CHEVIRE AS, FREIGNE E, GENNES LES ROSIERS ES, INGRANDES LE FRESNE FC, JARZE, JUIGNE FC LOUET, JUELLES AS, LA CHAPELLE DU GENET AS, LA CORNUAILLE AS, LA DAGUENIÈRE BOHALLE ES, LA MEIGNANNE SVS, LE MEMBROLLE PLESSIS US, LA POMMERAYE POMJEANIS JA, LA POSSONNIÈRE SAVENNIÈRES, LA POUÈZE ES, LA ROMAGNE ROUSSAY ES, LA SALLE AUBRY POITEVINIÈRE, LA TESSOUALLE EA, LANDEMONTAIS FC LAURENTAIS, LE BOURG D'IRE TREMBLAY, LE COUDRAY MACOUARD, LE FIEF GESTE FC, LE FUILET CHAUSSAIRE FC, LE LION D'ANGERS CS, LE LONGERON TORFOU AS, LE LOUROUX BECONNAIS AS, LE MAY S/EVRE E., LE PLESSIS GRAMMOIRE FC, LE PUY ST BONNET AS, LE PUY VAUDELNAY ES, LES PONTS DE CE AS, LES RAIRIES AS, LIRE DRAIN O., LONGUE AC, MARANS GENE US, MARGINE ES, MARTIGNE ES LAYON, MAZE US, MAZIERES EN MAUGES SP, MONTILLIERS ES, MONTREUIL JUIGNE BENE F, MORANNES ES, MURS ERIGNE ASI, NOELLET USTA, NOYANT ASD, NUEIL HAUT LAYON, NYOISEAU BG FC, PARCAY LA PELLERINE US, PELLOUAILLES CORZE FC, POUANCE USA, SARRIGNE O., SAUMUR BAYARD AS, SAUMUR OFC, SEGRE ES, SEICHES MARCE AS, SOMLOIRE ASCP, SOULAIRE FENEU AS, ST ANDRE DE LA MARCHE EDM, ST AUBIN JS LAYON, ST BARTHELEMY ASC, ST CLEMENT DE LA PLACE US, ST FLORENT BOUTOUCHERE FC BLE, ST GEORGES DES GARDES ES, ST GEORGES S/LOIRE US, ST GERMAIN VAL DE MOINE FC, ST HILAIRE VIHIERES AS, ST JEAN ST LEGER ST MARTIN ES, ST LAMBERT DES LEVEES ES, ST LAMBERT LA POTHERIE AC, ST LAURENT MESNIL, ST LEGER BEGROLLES BE LEGER FC, ST LEZIN AS MAUGES, ST MACAIRE EN MAUGES F, ST MACAIRE FUTSAL CLUB, ST MARTIN AVIRE LOUVAINES USJA, ST MATH MENITRE FC, ST MELAINE S/AUBANCE O., ST MICHEL PREVIÈRE AS, ST PHILBERT DU PEUPLE AS, ST PIERRE MONTREVAULT AS, ST SYLVAIN D'ANJOU AS, STE GEMMES SUR LOIRE, THOUARCE FC LAYON, TIERCE CHEFFES AS, TILLIÈRES ARC, TOUTLEMONDE MAULEVRIER US, TRELAZE EGLANTINE, TRELAZE FOYER ESP, AF

TREMENTINES, TURQUANT AS COTE, VARENNES-VILLEBERNIER ES, VERGONNES ARMAILLE US, VERNOIL VERNANTES, VILLEDIEU RENAUDIÈRE FC, VILLEMOSAN JA, VILLEVEQUE SOUCELLES FC, VIVY NEUILLE AS, YZERNAY ES.

Clubs absents et représentés :

ESSP CHOLET NUAILLE-GIRARDIÈRE, DURTAL A., LES VERCHERS ST GEORGES,

Clubs absents :

ANDARD BRAIN ES, ANGERS ASPTT, CHAUDEFONDS CALIFONTAIN ES, CHAZE HENRY AS, HUILLE LEZIGNE SC, LE VOIDE SC, MONTREUIL BELLAY UA, MONTREUIL S/MAINE CHAMBELLAY, NEUILLE I, SAUMUR PORTUGAIS US, STE GEMMES D'ANDIGNE SC, VALANJOU AS, VAULANDRY E.

Membres du Conseil de District présents :

MMES Geneviève LANDEAU et Fabienne MANCEAU. MM. Guy RIBRAULT, Jack GASTINEAU, Hubert SOURICE, Gérard PAQUEREAU, Jean-Baptiste AUGEREAU, Gérard LEBRIN, Jean-Michel BELLARD, Alexis BROUARD, Richard DOGUET, Pierre LEROY, Eric SALMON, Christophe PERROUD, Michel PERROT, Daniel DELAUNAY, Jack CHARBONNIER et Serge DEVID.

Membres du Conseil de District excusés :

MM. Sébastien CORNEC et Hervé LANSIAUX

165 clubs présents sur 179

1559 voix représentées sur un total de 1613 possibles

ORDRE DU JOUR

- ▶ 20 h - Ouverture par le Président de District
- ▶ Mot d'accueil de M. Le Maire de ST MARTIN DU FOUILLOUX
- ▶ Approbation du PV de l'AG du 13/09/2013
- ▶ Rapport moral de la saison 2013-2014
- ▶ Présentation des comptes financiers 2013-2014
- ▶ Rapport du Commissaire aux comptes
- ▶ Désignation d'un Commissaire aux Comptes et d'un suppléant pour les 6 saisons à venir
- ▶ Budget prévisionnel
- ▶ Féminisation et Développement du football féminin
- ▶ Modifications article 12
- ▶ Film sur l'arbitrage

- ▶ Pause

- ▶ Présentation du Club de St Jean St Léger St Martin
- ▶ Interventions des personnalités
- ▶ Infos discipline
- ▶ Compétitions
- ▶ Programme Educatif Fédéral
- ▶ Formations techniques
- ▶ Appel à projet Euro 2016
- ▶ Remises diverses et palmarès de la saison 2013-2014
- ▶ Questions diverses
- ▶ Mot de clôture du Président de District

a) Ouverture par le Président de District

Guy Ribault salue puis remercie l'assemblée d'environ 450 personnes présentes pour cette AG qui clôture la 2^e saison de la mandature.

Il remercie également le président du club de Saint Jean St Léger St Martin de son accueil puis présente les invités présents :

- M. François JAUNAIT, Maire de St Martin du Fouilloux
- M. Jean-François FREMONT, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
- M. Michel GUILMET, Président de l'Amicale des Educateurs de Football 49
- Mme Christelle COURAUD, Adjointe au Maire de St Léger des Bois
- M. Jean-Yves GAUTIER, Président prédécesseur

Il excuse :

M. Saïd CHABANE, Président du club d'Angers SCO

Mme Charlotte DUEDAL, représentant notre partenaire du Crédit Agricole

M. FRADON Yann, représentant la DDCS 49

M. Alain DURAND, Président de la Ligue Atlantique

Messieurs GAZEAU Jean-Jacques et MARTIN Alain, présidents des districts d'appartenance à notre ligue.

M. François BRAULT représentant Intermarché, partenaire du district.

Il est heureux de noter la présence de la quasi-totalité des membres du Conseil et de l'ensemble des salariés, ainsi que le représentant d'Intersport, Partenaire du district.

Il déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

Une minute de recueillement est observée pour les membres de notre association, de vos clubs qui nous ont quittés.

b) Mot d'accueil de Mr le Maire

M. François JAUNAIT (Maire de St Martin du Fouilloux) :

M. JAUNAIT se félicite du choix du Conseil de district de venir tenir cette Assemblée Générale dans sa commune. Il remercie de sa présence Mme Christelle COURAUD Ajointe de St Léger des Bois. Soucieux de conforter le travail effectué par les bénévoles, il constate que sa population est impliquée à plus de 50% dans la vie associative.

Comme l'indique le sigle du club « ESJLM » il insiste sur la volonté de s'associer à plusieurs communes pour mutualiser les moyens et les compétences : le club est en avance sur les politiques territoriales. Il conclut en constatant que l'argent investi par les fédérations pour aider le sport est une aide non négligeable pour le budget des communes.

Le Président Guy RIBRAULT le remercie et lui remet en cadeau le livre sur « la Coupe du Monde » et le fanion officiel du district.

c) Mot du Président de District

Le président Guy RIBRAULT reprend la parole :

« Lors de cette AG, bien évidemment, nous voulons profiter de votre présence pour faire passer un maximum de messages et d'infos dans un temps raisonnable. Cette année encore, c'est dense, mais je veux tout de même insister sur quelques points :

- **Le Programme Educatif Fédéral** : les classeurs sont arrivés. 68 clubs étaient présents lors des réunions de présentation du mois de juin. Parmi eux, 26 ont demandé (via Footclubs) l'engagement dans l'application Programme Educatif Fédéral et recevront donc à la fin de l'AG leur dotation.

- **L'Arbitrage** : nous avons enfin abouti à la réalisation d'un petit film (20 min). c'est la preuve que nous voulons mettre des moyens et de l'énergie pour tenter de vous aider à susciter des vocations d'arbitres. Vos retours sont espérés.
- **L'appel à projets Euro 2016** : il en sera question plus tard.
- **La gestion du district** avec l'achat de 2 véhicules et la réorganisation de l'équipe administrative.
- Un petit clin d'œil à l'un de nos clubs pour sa belle saison notamment en Coupes : Petit poucet de la Coupe de France à l'échelle régionale, ½ finale de la Coupe Atlantique et finale de la Coupe de l'Anjou. Il s'agit bien évidemment **d'Angers SCA**.
- La très belle saison **d'Angers SCO** qui ne peut que donner une dynamique supplémentaire à notre football départemental. »

Guy RIBRAULT conclut son discours d'ouverture : « 2 ans de présidence me confirment que la tâche est intéressante mais très exigeante et bien entendu, exposée aux critiques ! ».

Il rappelle que la préoccupation prioritaire, au quotidien, de l'équipe en place est de servir au mieux les clubs.

Il ajoute par ailleurs « peut-être faut-il faire mieux, puisqu'on entend, on lit, çà et là, que certains d'entre vous ne nous considèrent toujours pas, ou pas toujours, comme le partenaire que nous voulons être ».

Il conclut en remerciant sincèrement les clubs et membres de commissions ainsi que l'équipe entière des salariés.

Applaudissements.

d) Approbation du PV de l'AG du 13/09/2013

Rédigé par Jean-Baptiste AUGEREAU et disponible sur le site Internet du District, le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2013 à St Mathurin sur Loire n'a fait l'objet d'aucune remarque des clubs depuis sa parution. Ce Procès verbal est soumis à l'approbation des membres représentant les clubs. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

e) Présentation du rapport moral de la saison 2013-2014.

Secrétaire général, Jean-Baptiste AUGEREAU rappelle que le rapport moral a été envoyé le 2 septembre 2014.

Il reconnaît que la lecture est fastidieuse mais tellement enrichissante en informations sur le foot départemental avec les rapports d'activités des présidents de commissions. Quelques chiffres clés sont annoncés : 34 836 licenciés (+0,02%), 209 clubs et 461 équipes. Il faut retenir une forte hausse des catégories féminines, des éducateurs et dirigeants : la politique d'éducation et d'encadrement, mise en place il y a deux ans, porte ses fruits.

2013-2014 : première année de la Division Supérieure avec 2 groupes de 12 équipes. Une enquête auprès des clubs sur cette nouveauté fait ressortir une grande satisfaction générale.

Jean-Baptiste AUGEREAU parle ensuite du côté sportif. Il félicite le SO Cholet pour la promotion de deux de ses équipes au niveau Ligue, et deux clubs de district qui font l'exploit de promouvoir 3 équipes : Angers CBOS et PuyVaudelnay ES.

Un tableau récapitulatif des vainqueurs des coupes départementales est projeté et commenté par le Secrétaire Général. Jean-Baptiste AUGEREAU félicite ensuite individuellement pour leur réussite à des examens : Arnaud MAINDROU (BE2), Alexis BROUARD et Pierre ALLAIRE (Eliminatoires F4 Arbitre) puis Maxime BACHELOT (candidat JAF).

Il constate ensuite que les interrogations concernant le nombre d'équipes de jeunes suite aux changements d'horaires n'étaient pas fondées : il énonce les chiffres des saisons précédentes et les engagements pour la saison prochaine des catégories U15 à U19. Les effectifs de ces catégories sont en progression.

Il souligne que beaucoup d'informations sont consignées dans ce rapport et que celui-ci relate toute une saison de notre football départemental.

Jean-Baptiste AUGEREAU conclut « ceux qui géreront le district à l'avenir seront satisfaits de pouvoir trouver dans ces rapports, les archives de notre district ».

f) Présentation des comptes financiers de la saison 2013-2014.

S'appuyant sur une présentation diaporama, Gérard PAQUEREAU (Trésorier général) nous expose les résultats financiers de l'année écoulée. Le compte de résultats fait ressortir un excédent de 34 K€.

Répartitions des charges :

Charges de personnels	44 %
Organisation et dotations des compétitions	12 %
Frais de fonctionnement des commissions	12 %
Dotations, amortissements et provisions	7 %
Autres (charges externes, consommables impôts et taxes...)	25 %

Répartitions des produits :

Redevances licences	27 %
Amendes	22 %
Engagements Championnats et Coupes, recettes coupes	17 %
Subventions de fonctionnement	22 %
Autres (produits financiers, stages, sponsoring, produits exceptionnels, provision départ retraite...)	12 %

Le résultat de l'exercice s'élève à 33 726,67 €, il reste positif en confirmant la bonne maîtrise des charges de notre cycle d'exploitation.

Il est ensuite proposé à l'assemblée de consolider les fonds propres en y affectant l'intégralité du résultat de l'exercice, soit 33 726,67 €. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

g) Rapport du Commissaire aux comptes. Approbation.

M. Gaëtan LEBRIS, représentant Mme Laurence BESSON-HUBERT, Commissaire aux comptes de la société SOREGOR, certifie les comptes présentés conformes et sincères au titre de sa mission. Il propose de donner quitus au trésorier.

Le rapport financier présenté par le trésorier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

h) Désignation d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant pour 6 ans

La proposition ci-dessous du Conseil de district est adoptée à l'unanimité.

- Commissaire aux comptes titulaire : SOREGOR AUDIT SAS – parc d'activités Angers – Beaucouzé
- Commissaire aux comptes suppléant : Mme Anne PANANCEAU-MOCHER – rue Bouché Thomas, Angers.

i) Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2014-2015.

Gérard PAQUEREAU présente ensuite le budget prévisionnel 2014-2015 à l'équilibre avec une baisse de produits de 58 K€ (en particulier des amendes et de la reprise provision départ retraite) et une baisse des charges de 24 K€.

Dans le cadre d'un retour vers les clubs, le président Guy RIBRAULT annonce les actions reconduites par le Conseil de District pour la saison à venir.

j) Féminisation et Développement du Football Féminin

Stéphanie MOREAU, Présidente de la CD Féminines, commence par revenir sur le match international France/Kazakhstan du 5 avril 2014 avec notamment une opération de féminisation en amont (présentation du film promotionnel créé par la FFF et ateliers divers).

Stéphanie MOREAU met en avant le développement du football féminin en soulignant 3 constats :

- Augmentation sensible du nombre de licenciées (joueuses et dirigeantes) depuis 2012.
- La majorité des filles souhaitent jouer ensemble.
- Un nombre insuffisant de clubs dispose d'équipes féminines.

Les 2 objectifs principaux découlant de ces 2 derniers points amènent Stéphanie Moreau à annoncer les moyens mis en place pour les accomplir : accompagnement des clubs, module de formation pour l'encadrement des U14F et U18 F, et poursuite des manifestations proposées par le district.

Elle présente ensuite le plan d'action avec notamment l'abaissement de l'âge de la mixité à U12F pour 2015-2016, et l'amélioration de la communication à l'occasion des divers rassemblements départementaux.

La plaquette de présentation du football féminin qui sera diffusée tout au long de la saison est projetée.

k) Modifications concernant l'article 12

Hubert SOURICE, Président de la CD Sportive et Vice-Président en charge des compétitions, présente la réflexion menée par le groupe de travail « Intempéries » pour remédier à 2 problématiques :

- Comment réussir à prolonger le délai de prise en compte des arrêtés d'interdiction des terrains au-delà du vendredi 16 h ?
- Comment dans ce cas éviter les déplacements des équipes visiteuses et des arbitres ?

2 procédures sont en place :

- La **procédure normale** qui consiste en l'envoi des documents complets le vendredi avant 16 h 00 à une adresse unique : intemperies@foot49.fff.fr
- La **procédure d'urgence** dans les périodes où les conditions météorologiques risquent d'entraîner de nombreuses interdictions. Sur décision du président du district, les clubs sont informés, via le site du district, de la mise en place de la procédure d'urgence le jeudi avant 18 h 00. Les clubs ont ainsi jusqu'à 3 heures avant la rencontre (ou la veille au soir avant 18 h pour les rencontres de 10 h 30) pour envoyer les documents complets à une adresse unique : intemperies@foot49.fff.fr

La démarche à suivre est donc la suivante : le club recevant adresse la copie de l'arrêté d'interdiction de terrain et le formulaire de déclaration de report dûment complété au district impérativement à l'adresse intemperies@foot49.fff.fr avec copie obligatoire au(x) club(s) visiteurs.

Les permanents du district répondront ensuite par un courrier type les informant de l'accord ou du refus.

Hubert SOURICE insiste sur les conditions de la prise en compte du report et rappelle les points sur lesquels les clubs devront être vigilants à savoir :

- Bien adresser le mail à l'adresse indiquée
- Envoyer le mail de la messagerie officielle du club
- Vérifier et sauvegarder la réponse sur la messagerie officielle : seule preuve du report
- Bien utiliser les imprimés et documents liés à la procédure (procédure normale ou d'urgence).

l) Film sur l'arbitrage

Eric SALMON, Membre du Conseil de district et par ailleurs Arbitre officiel présente le film sur l'arbitrage avec tout l'intérêt qu'il peut susciter pour les clubs.

Ce film a été conçu et réalisé par un groupe de travail composé de membres du district et d'un professionnel (Youssef SIMPARA).

Il informe l'assemblée des dates des 3 internats (octobre, novembre et janvier).

PAUSE

La banderole « MERCI » est présentée au public. Elle regroupe le nom de bon nombre de femmes qui œuvrent dans le football (dirigeantes, éducatrices, secrétaires, présidentes, ...).

m) Interventions des personnalités.

Bruno CHEVALIER, Président de l'ES Saint Jean St Léger St Martin depuis 5 ans, présente son club regroupant 150 licenciés sur 3 communes. Il commence par souligner que cet investissement représente beaucoup de temps mais que c'est justement ce tissu associatif qui permet de rassembler les gens autour d'une même passion et ce, dans la joie et la bonne humeur. Pour vivre, le club a besoin de financement. Il remercie les 3 mairies pour leur participation, ainsi que les sponsors, sans oublier tous les bénévoles du club pour leur investissement annuel.

Jean-François FREMONT, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 49, prend la parole et expose les principales missions du CDOS. Il informe l'assemblée qu'une formation de jeunes dirigeants est organisée par le CROS à la Flèche au mois d'octobre.

Il rappelle également qu'un euro investi dans le sport représente une économie de 4 euros pour l'état.

n) Infos Discipline

Fabienne MANCEAU, Vice-présidente de la commission de Discipline, présente la grande nouveauté de la saison 2014-15 : la notification des décisions disciplinaires se fait désormais par l'envoi de la décision sur l'espace personnel du licencié (mon Compte FFF) Cette modification intervient suite à une recommandation très stricte de la CNIL visant à sécuriser le mode de notification et ainsi garantir la protection des données personnelles. Chaque licencié disposera donc de son Compte FFF qu'il activera grâce au code d'activation figurant sur sa licence.

Désormais, plus de consultation de sanctions possible sur les sites des ligues et districts Au niveau de Footclubs, pas de changement : le club pourra toujours prendre connaissance des sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ses adversaires.

Sur recommandation de la FFF, le droit d'appel ne doit plus être conditionné par le versement d'une somme forfaitaire. Les clubs seront cependant redevables d'une somme fixée par la Ligue Atlantique correspondant aux frais de dossiers.

o) Compétitions

Geneviève LANDEAU, Vice-présidente et membre de la Commission Sportive prend la parole pour évoquer 2 points : le délai de qualification des joueurs et les feuilles de matchs manquantes.

Des confusions ont parfois lieu entre la date d'enregistrement et la date de qualification. Un joueur est qualifié 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence (dossier complet) sur Footclubs (il peut jouer le 5^e jour).

Un joueur peut être qualifié sans pour autant avoir reçu sa licence. Il doit dans ce cas présenter, avant le match, une pièce d'identité officielle ainsi qu'un certificat médical (celui figurant sur le bordereau de licence est autorisé, original ou copie).

Retour et numérisation des feuilles de match : la saison écoulée a permis de constater que trop de feuilles de matchs ne sont pas retournées (ou pas dans les délais) et perturbent ainsi le travail du secrétariat et des commissions (sportive, discipline, jeunes). Geneviève LANDEAU rappelle donc que l'envoi de la feuille de match incombe au club recevant (sauf cas particuliers) et ce, dans un délai d'un jour ouvrable.

Après saisie du résultat, la feuille de match est numérisée puis envoyée via Footclubs (ou par messagerie officielle en cas de dysfonctionnement de Footclubs).

Geneviève LANDEAU informe des conséquences du non-renvoi de la feuille de matchs dans les délais à savoir :

- Retard jusqu'à 4 jours : amende financière au club fautif
- Au-delà de 4 jours ouvrables : le club fautif est passible d'une amende financière et de la perte du match concerné.

Une nouveauté à compter de la saison 2014-15, la liste des clubs n'ayant pas renvoyé leurs feuilles de matchs (compétitions départementales) sera affichée sur le site internet du district le mercredi suivant la rencontre. L'amende financière de 10 € (par feuille de match) leur sera alors appliquée. Les clubs auront ensuite jusqu'au jeudi soir minuit (de la même semaine) dernier délai pour régulariser leur situation sans quoi la commission sportive donnera match perdu à l'équipe concernée.

p) Programme Educatif Fédéral (PEF)

Huber SOURICE intervient sur le Programme Educatif Fédéral pour présenter cet outil destiné aux clubs ayant des équipes de jeunes des catégories U6 à U19.

Il indique que l'inscription dans ce programme se fait sur engagement volontaire du club, que c'est un outil gratuit et sans obligation contractuelle si ce n'est de s'engager à mettre en œuvre ce programme dont voici les enjeux :

- Apporter un soutien aux clubs et les aider à jouer leur rôle éducatif
- Sensibiliser les licenciés et leur entourage sur les valeurs fondamentales du football
- Restaurer l'image perçue du football auprès du grand public et des collectivités territoriales.

Hubert SOURICE informe de la méthodologie utilisée basée sur 5 principes de fonctionnement.

6 thématiques sont abordées dans ce programme : la santé, l'engagement citoyen, l'environnement, le fair-play, les règles du jeu et arbitrage, la culture Foot.

Les éducateurs pourront donc évoquer ces thèmes grâce aux outils fournis et au travers de séances souples et variées.

Les outils

Les clubs peuvent adhérer à ce programme en s'inscrivant via Footclubs. Un classeur comportant une feuille de route éducative, des fiches pédagogiques, des fiches de références et autres outils complémentaires leur seront alors transmis.

Une affiche marquant l'engagement du club dans le PEF est également fournie et devra être affichée dans les locaux du club.

La mise en place d'une plateforme numérique (à compter de fin septembre) permettra aux clubs un accès direct depuis le site FFF.

Chaque club nommera donc un référent PEF.

Les chiffres

68 clubs ont participé aux réunions de présentation courant juin. Une fois l'inscription renseignée dans Footclubs, ils recevront le « classeur ». Pour les autres clubs, ils devront participer à une réunion de présentation.

L'objectif fixé par la FFF : 50 % des clubs engagés dans le programme dès 2014-2015.

Hubert SOURICE conclut la présentation du PEF en soulignant « l'occasion à ne pas manquer de renforcer la formation des jeunes ».

q) Formations CFF4

Après avoir précisé que Guy RIBRAULT, Eric SALMON et lui-même ont suivi la formation CFF4 cette saison, Gérard LEBRIN, Président de la CD Technique, fait un point sur les formations techniques dispensées par la Ligue Atlantique, du CFF1 au BEF en passant par le BMF.

Il détaille ensuite le CFF4 regroupant les projets sportif, associatif et éducatif.

Le **projet sportif** : il fait état de l'encadrement, du niveau et des normes de pratique ainsi que des offres de pratique.

Le **projet associatif** : il étudie le pouvoir d'attraction des licenciés, le pouvoir de fidélisation, la qualité de l'accueil et l'environnement du club.

Le **projet éducatif** : 4 thématiques sont traités ; les règles de vie, la citoyenneté, les règles et l'esprit du jeu.

Le CFF4 est indispensable pour les éducateurs pour l'obtention du BMF ; c'est aussi une formation pédagogique globale pour les dirigeants.

Gérard LEBRIN conclut en insistant sur le fait que cette formation en 2 modules est accessible à tous et permettra aux présidents de structurer leur association et de répondre aux nouvelles attentes fédérales de demain.

r) Appel à projet Euro 2016 :

Dans le cadre de l'Euro 2016 qui aura lieu en France, la FFF consacrera 37 millions d'euros pour l'Appel à Projets Clubs avec 3 priorités : les infrastructures, l'encadrement et les animations/dotations.

Concernant les infrastructures, Guy Ribrault présente le catalogue de 7 projets que les Ligues pourront prioriser sur leurs territoires :

Club house : aide pouvant aller jusqu'à 50% du coût avec un plafond de 40 000 €.

Terrain réduit couvert : aide pouvant aller jusqu'à 20 % du coût avec un plafond de 70 000 €.

Vestiaires : aide pouvant aller jusqu'à 20% du coût avec un plafond de 20 000 €.

Eclairage : aide pouvant aller jusqu'à 25% du coût avec un plafond de 15 000 €.

Terrain réduit découvert : aide pouvant aller jusqu'à 30% du coût avec un plafond de 30 000 €.

Terrain Foot à 5 : aide pouvant aller jusqu'à 30% du coût avec un plafond de 20 000 €.

Aménagements : aide pouvant aller jusqu'à 50% du coût avec un plafond de 2 500 €.

s) Informations diverses

- **Articles 31 et 33**

Objet : remboursement des frais de déplacement en cas de forfait lors des matchs retour.

Face à des inégalités constatées la saison passée, Hubert Sourice informe l'assemblée qu'un vœu sera déposé par le Conseil de District auprès de la LAF afin de préciser que ce remboursement s'applique également pour les équipes déclarant forfait général lors des matchs retour.

Un vœu sera par ailleurs présenté à propos de la conséquence du non engagement (article 2 des championnats seniors).

t) Remise des récompenses

• **Challenge départemental de l'Esprit Sportif 2013-14 :**

Division Supérieure :	St Lézin AS Mauges St Martin Aviré Louvaines USJA
Première Division :	Ambillou Château ASVR Le Fuilet Esp
Deuxième Division :	Angrie ASSP Denée Loire et Louet ES

Un bon d'achat est remis à chacun des clubs précités, pour une somme totale s'élevant à 2 100 €.

• **Bourses d'aide à la formation d'arbitres et éducateurs :**

Pour les contrats arrivant à échéance, un bon d'achat représentant environ 80 % du coût de la formation sont ensuite remis aux clubs.

Ils représentent 11 contrats « éducateur » et 13 contrats « arbitre » pour une somme totale de 2984 €.

• **Bourses d'aide à la formation Experts Football d'animation :**

Un bon d'achat est remis à chacun des clubs ayant désigné un expert en foot d'animation et dès l'instant où ce dernier a suivi la formation requise et a participé aux diverses réunions (valeur totale : 5 440€).

• **Médailles de district :**

Le Président remet ensuite la médaille d'or du District à Sophie CHARRIER, Alain BLANCHET et René BERTRAND pour leur investissement dans des commissions de district pendant de nombreuses années.

Il excuse Marie-Claude Audouin, Norbert Audouin et Daniel Dellis (également récipiendaires de la médaille d'or) qui n'ont pu être présents ce soir.

u) Clôture :

Guy RIBRAULT remercie l'assistance pour sa participation à cette assemblée, félicite le club d'accueil pour son organisation et souhaite une bonne saison sportive à tous les participants.

<u>Le Président</u>	<u>Le Secrétaire Général</u>
Guy RIBRAULT	Jean-Baptiste AUGEREAU